



Convention collective non étendue

Par Fidji1991

Bonjour à tous,

Je me permets de vous contacter car j'ai besoin de votre avis sur le sujet.

Je travaille depuis 1 an et demi dans une entreprise de batiment. Je dépends de la convention collective cadre du batiment

Mon positionnement est A pour un coeff de 80.

Mon entreprise actuelle n'étant pas adhérente aux organismes signataires des accords de branches, mon taux horaire est bien plus bas que les taux horaires de mes équivalents dans d'autres sociétés du batiment. Je suis à 1899 brut pour un temps plein.

Ma question est la suivante, mon entreprise n'étant pas adhérente je n'arrive pas à trouver une grille de salaire initiale ou « étendue » ai-je une référence sur laquelle m'appuyer? Car je ne la trouve pas.

Deuxième question les évolutions prévues comme « obligatoire » dans la convention collective 2420 sont elles adaptées à ma situation?

Je pense notamment au passage du coefficient À a B au bout de 2 ans d'ancienneté?

Par avance merci pour votre aide

Bien cordialement